



ECOLE SAINTE ELISABETH DE PLAISANCE

REGLEMENT DE LA COUR

CE QUI EST PERMIS	CE QUI N'EST PAS PERMIS
➤ Les billes (à partir du CE1) limitées à 10. ➤ Les toupies ➤ La lecture s'il fait beau ➤ La corde à sauter ➤ L'élastique ➤ Le ballon si le sol est sec (et pas le midi) ➤ Les petites voitures et les figurines... (format poche) ➤ Les rubik's cubes	➤ De jouer avec les vêtements, ➤ Les cartes à échanger et les albums ➤ Les balles rebondissantes ➤ Tous les jeux électroniques ➤ Les portables, les montres connectées...

ATTENTION !

Tout jouet sorti hors de la cour sera confisqué !

APPLICATION DU REGLEMENT

INTERDICTIONS	SANCTIONS à partir du CE1
➤ Interdiction de monter sur le toboggan éléphant à partir du CE1. ➤ Jouer dans les toilettes ➤ Jouer à la chaîne ➤ Grimper sur la petite maison ➤ Courir dans les escaliers ➤ Remonter dans les couloirs sans autorisation.	<u>GOMMETTE JAUNE</u> 4 gommettes JAUNES ➤ 1 gommette ROUGE
➤ Détériorer le matériel commun ➤ Pousser un élève dans les escaliers ➤ Lancer des papiers mouillés ➤ Cracher ➤ Incorrections verbales et physiques ➤ Frapper	<u>GOMMETTE ROUGE</u> 2 gommettes ROUGES ➤ 1 gommette NOIRE

L'équipe pédagogique et éducative se réserve le droit de sanctionner tout autre comportement inadapté à la vie de l'école.

LES SANCTIONS PREVUES

1. L'élève ayant **une gommette noire** recopiera le règlement de la cour à la maison puis le fera signer par ses parents et son enseignant(e). Cela donnera lieu à un avertissement de comportement dans le livret d'évaluations.
2. L'élève ayant **deux gommettes noires** aura un travail d'intérêt général et cela donnera lieu à une convocation des parents pour tenir une réunion d'équipe éducative.

Le règlement de l'école vise à l'harmonie des relations de façon à ce qu'aucun ne soit lésé et que chacun y trouve bien-être et épanouissement.